



**PRÉFET  
DE LA ZONE  
DE DÉFENSE  
ET DE SÉCURITÉ  
NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## LE PRÉFET COMMUNIQUE

Lille, le 15/12/2022

### LE PRÉFET RÉPOND PUBLIQUEMENT AU RAPPORT SUR L'ÉTAT DES LOCAUX DE GARDE À VUE DANS L'AGGLOMÉRATION LILLOISE ET DANS LE NORD

Veillez trouver ci-dessous la réponse de Georges-François Leclerc, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, au « *Rapport sur les conditions matérielles de garde à vue dans le ressort du tribunal judiciaire de Lille* » publié cette semaine. Cette réponse est adressée au bâtonnier de l'ordre des avocats de Lille.

\*\*\*\*

Maître,

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai pris connaissance du document relatif aux conditions matérielles de gardes-à-vue dans le ressort du tribunal judiciaire de Lille, que vous avez rendu public récemment. J'ai également pris note de la manière dont vous en avez assuré la publicité par voie de presse, sans contradictoire, sans doute pour lui donner d'emblée plus d'écho.

Puisqu'il ne m'a pas été donné la possibilité de m'entretenir avec vous avant la publication du document, ce que j'aurais bien volontiers fait, je souhaitais malgré tout porter quelques éléments de commentaire à votre attention, à celle du président du syndicat des avocats de France, ainsi qu'aux lecteurs de la presse locale.

Ma première remarque sera de bon sens. Elle sera de souligner que l'état des locaux de garde-à-vue dépend avant tout du comportement de celui qui s'y trouve et que ces locaux, lorsqu'ils sont dégradés, le sont par leurs occupants – et en tous cas pas ni par la volonté de l'administration ni par celle des forces de sécurité intérieure. Comme vous le savez, les pouvoirs publics ont mis en œuvre depuis plusieurs années un programme sans précédent de

#### Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003  
59 039 LILLE Cedex



[nord.gouv.fr](http://nord.gouv.fr)  
[hauts-de-france.gouv.fr](http://hauts-de-france.gouv.fr)



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/  
prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

rénovation et de construction de commissariats et de gendarmeries. Plusieurs des locaux dont vous faites mention dans votre document sont de conception et de construction récentes. A ce titre, ils respectent scrupuleusement les normes de vie et de confort qui sont dues à chaque personne détenue, dans un état de droit. Il ne s'agit pas non plus de locaux que plusieurs années de défaut d'entretien auraient structurellement endommagés. Puisque l'avocat a pour rôle de conseiller son client dans l'optique de sa défense, rien ne lui interdit de lui rappeler ce qui doit être le premier élément de celle-ci : respecter les lois et règlements, ce qui englobe le respect des biens publics.

Au-delà, je souhaitais vous indiquer que face à des jugements de valeur sur la prétendue « indignité » des conditions de garde-à-vue dans le ressort du tribunal judiciaire de Lille, il existe aussi des faits. Ces faits sont simples et vérifiables. Ils concernent la distribution des kits d'hygiène, lesquels sont à disposition des gardés à vue. Ils concernent aussi les travaux dont ont bénéficié les locaux de garde-à-vue dans plusieurs lieux que vous citez, et dans bien d'autres également. Rien que pour le département du Nord, les locaux de garde-à-vue du commissariat de Roubaix ont été entièrement rénovés au dernier trimestre 2022 et les prestations de nettoyage ont été doublées, y compris durant le week-end. Il en va de même pour celles du commissariat de Lille. L'an prochain, sont prévues une seconde tranche de travaux à Lille ainsi que la réfection des locaux de garde-à-vue dans plusieurs autres commissariats du département. De plus, comme vous le savez, les hôtels de police de Valenciennes, d'Aulnoye-Aymeries et de Wattignies font l'objet de constructions entièrement neuves, dans lesquelles l'Etat et les collectivités investissent plusieurs millions d'euros. Il ne s'agit ici que d'une partie des chantiers conduits simultanément dans toute la région Hauts-de-France pour améliorer les conditions de travail des services de police et, partant, le respect de l'ordre public et l'exercice de la justice.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, maître, l'expression de ma considération distinguée.

Georges-François Leclerc

#### Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003

59 039 LILLE Cedex



[nord.gouv.fr](http://nord.gouv.fr)  
[hauts-de-france.gouv.fr](http://hauts-de-france.gouv.fr)



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)